

veux dire lorsque survient un différend entre les employés et leur employeur au sujet de leur contrat collectif au sujet des salaires et d'autres questions semblables qui n'auraient pas été décidées. Or, le différend dont il s'agit n'entre pas du tout dans cette catégorie. Il s'agit plutôt de la représentation. Il n'existe pas, en l'occurrence, de contrat de travail. Chacun des réalisateurs est lié à la Société Radio-Canada par un contrat distinct.

*(Plus tard)*

*(Texte)*

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan), qui doit rendre compte à la Chambre pour la société Radio-Canada.

Le ministre a-t-il autorisé le rappel au travail des réalisateurs et autres employés de Radio-Canada, sur les ondes mêmes de la corporation, alors qu'à ce moment précis, les parties en cause étaient encore en négociations dans l'édifice même de Radio-Canada à Montréal?

*(Traduction)*

**L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas pris de mesure au sujet de cette grève. C'est une question d'administration. Les fonctionnaires compétents de la société et le comité exécutif du conseil d'administration s'occupent des entretiens. Je signale,—la Chambre l'a d'ailleurs appris par les journaux,—que des entretiens qui se sont déroulés hier et aujourd'hui ont des chances d'aboutir favorablement.

Comme le ministre du Travail l'a d'ailleurs signalé, il est extrêmement difficile de régler cette grève pour la bonne raison qu'elle est tout à fait illégale. Il n'y a vraiment rien qu'on puisse y faire. Je pense que les fonctionnaires de la société ont accompli un travail très méritoire,—je veux parler du président et du vice-président,—du fait qu'ils ont cherché pendant deux ou trois semaines, les dix derniers jours la plupart du temps sans sommeil, à réconcilier les parties sur un plan raisonnable. Cependant, il semble que la raison ait quelque peu fait défaut dans cet état de choses. J'ai l'espoir que les entretiens qui se déroulent en ce moment aboutiront favorablement. D'ici deux jours je ferai certainement une déclaration complète à cette Chambre. Je pense qu'il n'y a rien à ajouter pour le moment.

*(Texte)*

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de son petit discours. Mais ce n'était pas là ma question. Je demandais simplement si le ministre avait autorisé, dans les circonstances mentionnées tantôt, le rappel au travail des réalisateurs, alors qu'à ce moment-là les parties étaient en négociations.

*(Traduction)*

**L'hon. M. Nowlan:** Tout ce que je puis dire c'est que si je ne répons pas correctement, c'est parce que l'honorable député parle trop vite pour les petits instruments que nous avons en main. Il devrait peut-être apprendre à parler plus lentement, tout comme moi-même. Je le répète, le ministre n'a donné aucune instruction et n'a rien fait à ce sujet, si ce n'est recevoir de temps en temps des rapports du président sur l'état des pourparlers.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU MARÉCHAL DE L'AIR SLEMON À COLORADO SPRINGS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de poser une question au premier ministre. Mais auparavant, je tiens à dire que je suis heureux de voir que son appareil de traduction fonctionne bien. Le mien ne fonctionne pas du tout, car je n'en ai pas.

Étant donné la déclaration faite en novembre dernier à Colorado Springs par le maréchal de l'air Slemon au sujet des exigences d'une force de défense, et de l'emploi des avions intercepteurs à équipage, déclaration qu'on a interprétée en certains milieux comme contraire à la politique du gouvernement au sujet du CF-105 Arrow, le premier ministre dirait-il à la Chambre s'il considère convenable pour les chefs des services armés de se prononcer en public sur les impératifs de la défense, vu, surtout, la controverse qui a entouré la décision prise au sujet du CF-105?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, les paroles que l'honorable député a prononcées en premier lieu ne me paraissent pas se rattacher au genre de questions qu'il est permis de poser à l'appel de l'ordre du jour.

Sans me prononcer en aucune façon sur les sentiments que pourrait inspirer un examen